



Association UZEGE - PONT DU GARD DURABLE **protection de l'environnement - développement durable**

Vallabrix, le 28 juin 2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION N°110 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 27 JUN 2019 A CASTILLON DU GARD, MAISON DES ASSOCIATIONS

La réunion, présidée par Jean-Yves Gréhal, est ouverte à 16 h30.

Étaient présents :

Membres actifs :

- Agnès Sénicourt des **Amis du Pont du Gard et de sa Voie Verte**
- François Lariau **d'ASTM**
- Jean Miclot de **Barque Vieille**
- Jean-Yves Gréhal, de **Beauté de Castillon**, Président et Gérard Réboulet
- Patrick Daignes de **CESA**
- G.Fabilet, Maurice Boyer, Jean Albe de **Présent de Garrigues**,
- Alain Loones, de **Vitae**, Secrétaire
- Henri Simonet de **Vivre**
- **Philippe Tiébot de la Zébrine**

Le Président présente les excuses des membres qui n'ont pu être présents,
Le Président constate que 9 membres actifs sur 12 sont présents, le CA peut valablement délibérer
(présence minimum d'un tiers des membres actifs selon nos statuts).

Rappel

- Le contenu de ce compte rendu étant **confidentiel**, sa diffusion est limitée aux participants à la réunion et aux administrateurs (représentants titulaires et suppléants des membres actifs auprès de l'UPGD). Il est demandé aux destinataires de ne pas en diffuser de copie.
- Seule la synthèse des débats figurant en annexe des comptes-rendus pourra être diffusée et sera mise en ligne sur Internet.

1- VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUN 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le président précise qu'il a signé le texte de requête introductive auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêté ministériel renouvelant l'autorisation d'exploitation du circuit de Lédenon.

2- EXAMEN DU PROJET DE CONTRIBUTION DE L'UPGD DANS L'E.P. SUR LE PROJET DE CENTRE LOGISTIQUE DE FOURNES

Le projet de contribution établi par Henri et Jean-Yves a été envoyé à chacun.

Jean-Yves en rappelle les principes qui avaient été abordés lors du précédent CA :

- Il faut éviter de positionner l'UPGD comme étant l'association qui dit non à tout, d'autant qu'en ce moment, les élus ont à se prononcer sur le lancement du projet de PNR et que l'UPGD, fort soutien de ce projet, est très liée aux Amis du PNR.
- Il y a un fort consensus des élus et de la préfecture pour que ce projet se fasse, à nous de mettre en avant les points de faiblesse du dossier et mettre l'Etat devant ses responsabilités quant à la problématique de covisibilité avec le site du Pont du Gard. Il nous faut exiger un maximum de contreparties dans le cas où ce projet verrait le jour.
- Nous contestons l'intérêt général du dossier en mettant en avant les points négatifs en face des points positifs

La discussion est ouverte :

- Certains pensent qu'il faudrait clairement refuser ce projet qui n'est pas compatible avec notre charte de développement durable.
- Si le système de distribution évolue (livraison par drones, arrêt des transports routiers, etc.), quel risque d'avoir une friche industrielle dans 20 ans ? Quelques uns répondent qu'un grand bâtiment de ce type peut tout à fait être récupéré pour d'autres usages, être modulé, pourquoi pas une recyclerie, etc.
- En ce qui concerne la covisibilité : la plateforme ne sera pas visible de la partie haute (aqueduc) du Pont du Gard, en revanche elle le sera du belvédère. La Préfecture s'est toujours montrée très exigeante sur la non-covisibilité (cas du projet d'éoliennes) de ce site classé Unesco. Si elle considère qu'elle s'applique également au belvédère, le projet ne se fera pas. Mais il faut être conscient de l'inconvénient de cette éventuelle décision : on « stérilise » la zone la mieux innervée du territoire. Il est à noter que l'autoroute se voit partiellement du belvédère.

Un consensus s'établit pour :

- Conserver le document proposé en l'amendant :
 - o Rajouter dans le résumé et la conclusion le problème de la covisibilité
 - o Rajouter en annexe l'Arrêté préfectoral annulant les éoliennes de Valliguières
 - o Agrandir la photo montrant la covisibilité
- Envoyer à l'EPCC du Pont du Gard et au SMGG notre contribution en mettant en avant le problème de covisibilité
- Demander au Maire de Fournès d'être PPA lors des prochaines enquêtes.

Le président précise qu'il fera parvenir demain soir la contribution modifiée en conséquence.

Une fois validée par le CA, cette contribution peut être diffusée à toutes les associations.

3- ADHESIONS CROISEES DE L UPGD AUX ASSOCIATIONS ADHERENTES

Le CA confirme la règle : les adhésions croisées ne s'appliqueront qu'aux fédérations ou associations d'associations, à savoir actuellement : APREG (Amis du PNR), Amis du Pont du Gard et de sa Voie Verte, Collectif du Bois de Lens, PRC.


L'association Cèze Sauvage ne donnant plus signe de vie depuis plusieurs années est supprimée de nos adhérents.

Henri a pris contact avec l'ACPR qui va renouveler son adhésion. Alain va prendre contact avec Les Amis de La Lègue pour vérifier s'ils veulent rester membres.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Lors d'une récente réunion, le président du département, Monsieur Bouad a annoncé qu'il mettait à l'étude la voie verte Uzès-Alès.
- PLU Serviers : Le maire relance la procédure de PLU identique au précédent, en rajoutant un projet de parc photo voltaïque dans la zone Bouscarasse. La Dreal lui a demandé de faire une étude environnementale complémentaire, ce qui risque de retarder l'enquête publique du PLU qui devrait alors être conforme au nouveau SCOT.
- Un projet de Parc photovoltaïque est également à l'étude à St Hilaire d'Ozilhan sur une parcelle de 5,5ha comprenant une ancienne décharge de 1,5ha.
- Alain Loones précise qu'il ne pourra plus effectuer la charge de secrétariat à la rentrée et qu'il faudrait que les comptes-rendus soient établis par chacun à tour de rôle en attendant un(e) nouveau secrétaire.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 18h15.



Alain LOONES
Secrétaire de Séance,